



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 avril 2020, le conseil municipal a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

Règlement 748-206 modifiant le règlement de zonage 748 et ses amendements modifiant la zone 4-C-23 dans le but d'y permettre les constructions multifamiliales.

L'objet du règlement concerne l'annexe B du règlement de zonage 748 intitulé: «Règlement de zonage de Ville de Berthierville» qui est modifiée par l'ajout de la grille « dominante résidentielle » à la zone 4-C-23 et d'y permettre l'usage « 1410 - habitations multifamiliales isolées.

En vertu de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être suspendue ou remplacée.

L'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite. Toute personne peut transmettre par écrit ses commentaires relativement au règlement en s'adressant à la ville de Berthierville l'adresse courriel : info@ville.berthierville.qc.ca ou par courrier à, Ville de Berthierville, 588, rue De Montcalm, Berthierville (QC) J0K 1A0.

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.ville.berthierville.qc.ca/affaires-municipales/avis-publics/>.

Les commentaires doivent être transmis à la Ville dans les 15 jours qui suivent la publication du présent avis.

Donné à Berthierville, ce 25 mai 2020

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière